

**VILLE DE SAINT BARTHELEMY
D'ANJOU (49)**

ZI DE ST BARTHELEMY

**CREATION D'UN POLE
D'ACTIVITES**

**ANNEXES A LA
DEMANDE
D'EXAMEN AU
CAS PAR CAS**

Article L122- 1 du code de
l'environnement

Janvier 2019



ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

SOMMAIRE

1	Présentation	4
1.1	Contexte	4
1.2	Localisation	4
2	Description du site	6
2.1	Périmètre	6
2.2	Paysage	6
2.3	Occupation du sol	8
2.4	Périphérie	8
3	Enjeux environnementaux de proximité	11
3.1	Espaces naturels	11
3.2	Hydrologie	16
3.3	Monuments historiques	17
3.4	Risques naturels et technologiques	17
3.5	Evaluation des enjeux environnementaux du projet	22
4	Le Projet	23
4.1	Alternatives géographiques	23
4.2	Justification du projet	23
4.3	Le programme	23
4.4	Voirie et espaces verts	23
4.5	Le raccordement aux réseaux	23
4.6	Impact du projet Environnement	24
4.7	Impact du projet sur le paysage	25
4.8	Impact du projet sur l'agriculture	25

Table des illustrations

Illustration n°1.	Localisation du site, Scan 100.....	4
Illustration n°2.	Site – Scan 25 - Annexe 2 du CERFA.....	5
Illustration n°3.	Localisation du site.....	5
Illustration n°4.	Parcellaire cadastral.....	6
Illustration n°5.	Localisation des prises de vue - Annexe 3 du CERFA.....	8
Illustration n°6.	Occupation du sol sur site au 1/4000 - Annexe 5 du CERFA.....	9
Illustration n°7.	Plan local d'urbanisme intercommunal Loire Angers Métropole.....	10
Illustration n°8.	ZNIEFF.....	11
Illustration n°9.	Sites NATURA 2000 - Annexe 6 du CERFA.....	14
Illustration n°10.	Protection d'espaces naturels.....	15
Illustration n°11.	Sites inscrits et classés.....	15
Illustration n°12.	Zones humides potentielles. Source : Agrocampus Ouest et Dreal.....	16
Illustration n°13.	Monuments historiques, Source : atlas.patrimoines.culture.fr.....	17
Illustration n°14.	Remontée de nappes.....	18
Illustration n°15.	Concession minière.....	19
Illustration n°16.	Plan d'exposition au bruit.....	19
Illustration n°17.	Sites industriels exploités et anciens.....	20
Illustration n°18.	Extrait du plan des servitudes.....	21

Table des photos

photo n°1.	Vue sur site depuis RD347.....	6
photo n°2.	Vue sur site depuis rue du Bois Rinier.....	7
photo n°3.	Vue sur site depuis rue de la Chanterie, carrefour avec la rue de La Bélière.....	7
photo n°4.	Vue sur abords du site depuis A87.....	7

1 PRESENTATION

1.1 Contexte

La société Kertrucks porte un projet de densification urbaine à vocation économique sur la partie Ouest du site industriel de Chassis Brakes sur la commune de Saint Barthélémy d'Anjou et visant entre autres à l'implantation d'un site Kertrucks, société spécialisée dans les domaines du négoce, de la maintenance et de l'ingénierie de service pour les véhicules industriels et utilitaires.

1.2 Localisation

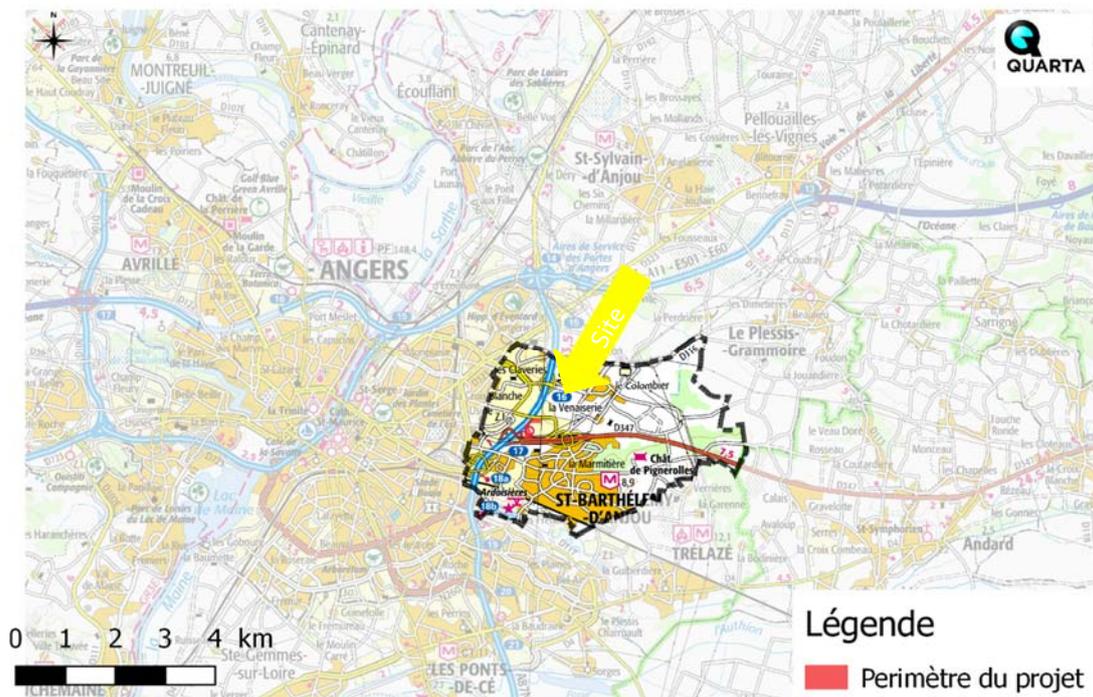


Illustration n°1. Localisation du site, Scan 100

Le site est localisé au Nord-Ouest de l'agglomération de Saint Barthélémy d'Anjou, à l'interface de l'A87N (Rocade Est d'Angers) et du RD347.

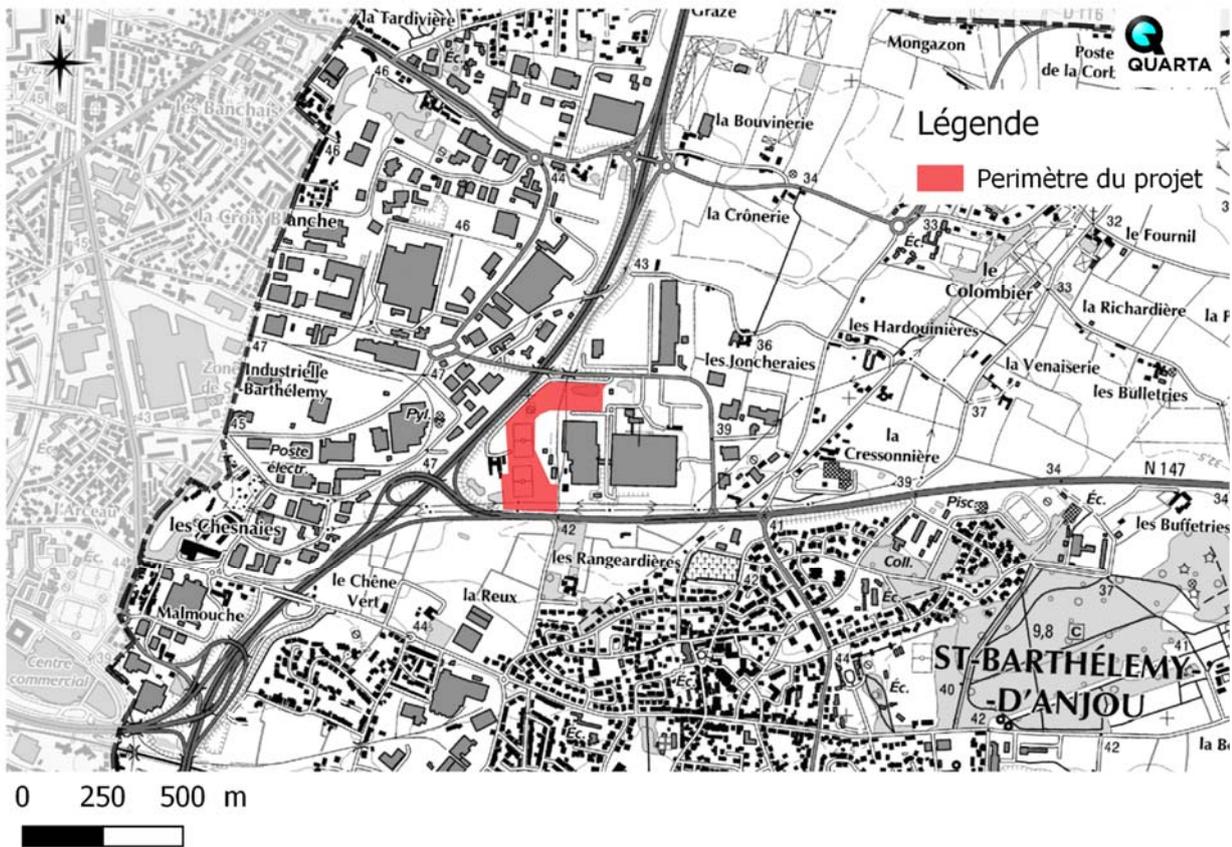


Illustration n°2. Site – Scan 25 - Annexe 2 du CERFA

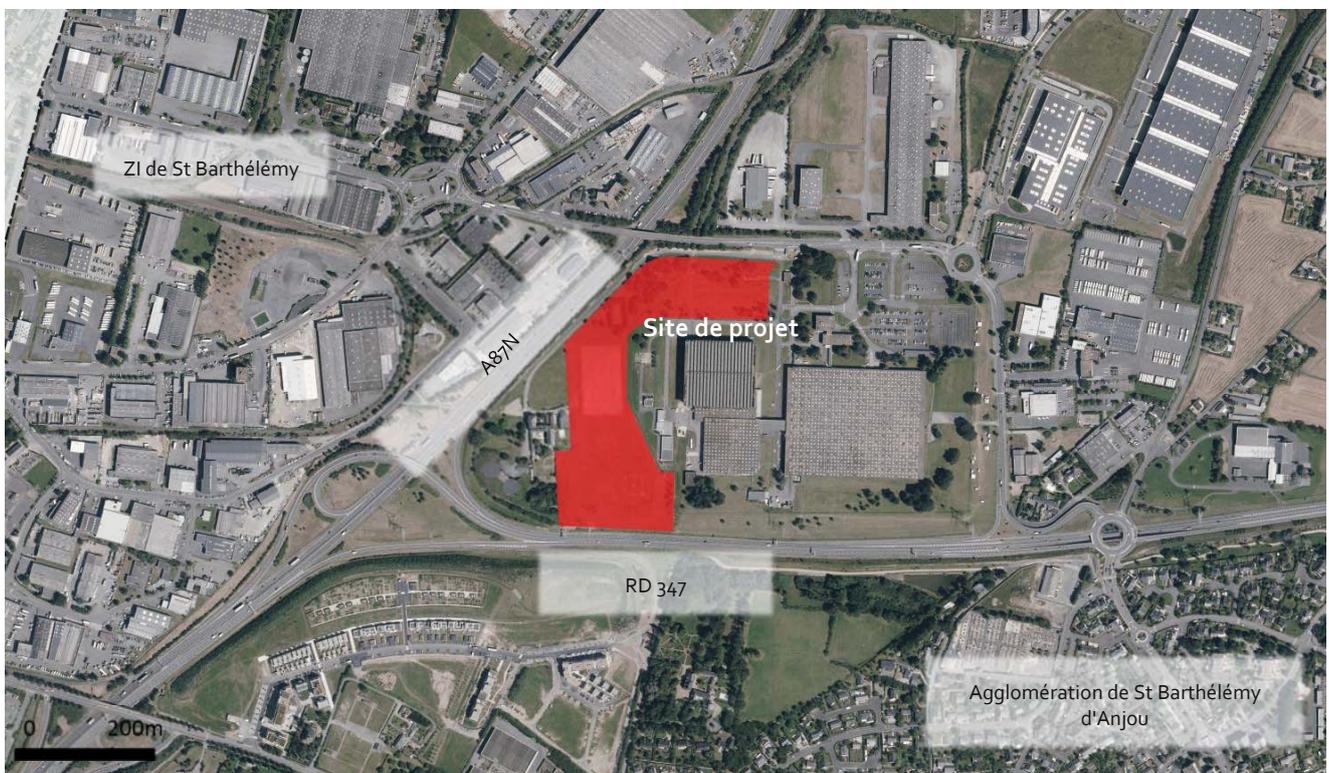


Illustration n°3. Localisation du site

2 DESCRIPTION DU SITE

2.1 Périmètre

La propriété est constituée d'une partie de la parcelle cadastrée AD496, adressée au 1 rue du Bois Rinier et disposant d'un accès secondaire sur le Boulevard de la Chanterie

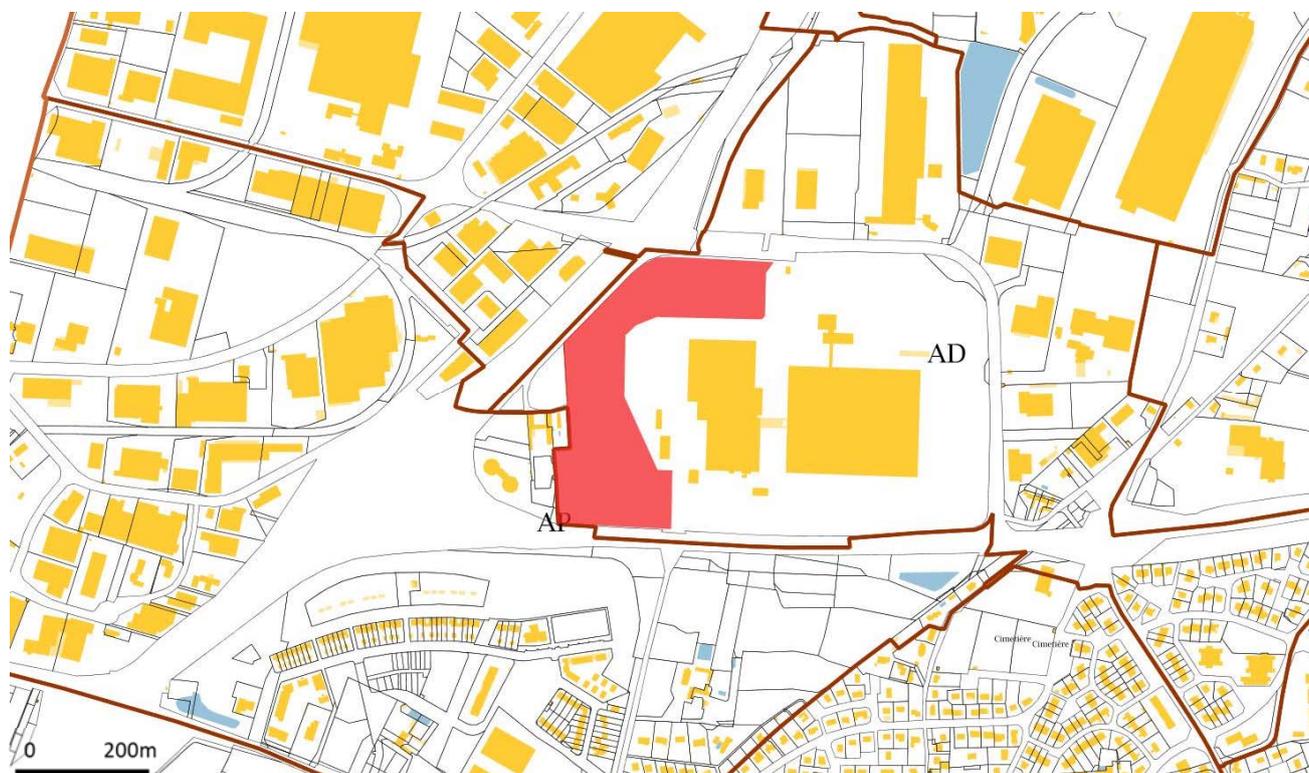


Illustration n°4. Parcellaire cadastral

La superficie de ce foncier est de 5,77 ha.

2.2 Paysage

Le site est localisé en périphérie des agglomérations d'Angers et Saint Barthélémy d'Anjou, à l'embranchement d'un nœud routier important (A87N Angers/Cholet et RD347 Angers/Tours).

Ce site urbanisé, dispose d'une bonne visibilité depuis ces deux accès. Un traitement paysager sera mis en œuvre sur les franges routières de l'opération et des règles d'insertion architecturale seront proposés pour que le projet s'intègre au mieux dans son environnement paysager.

photo n°1. [Vue sur site depuis RD347](#)



photo n°2. Vue sur site depuis rue du Bois Rinier



photo n°3. Vue sur site depuis rue de la Chanterie, carrefour avec la rue de La Bélière



photo n°4. Vue sur abords du site depuis A87



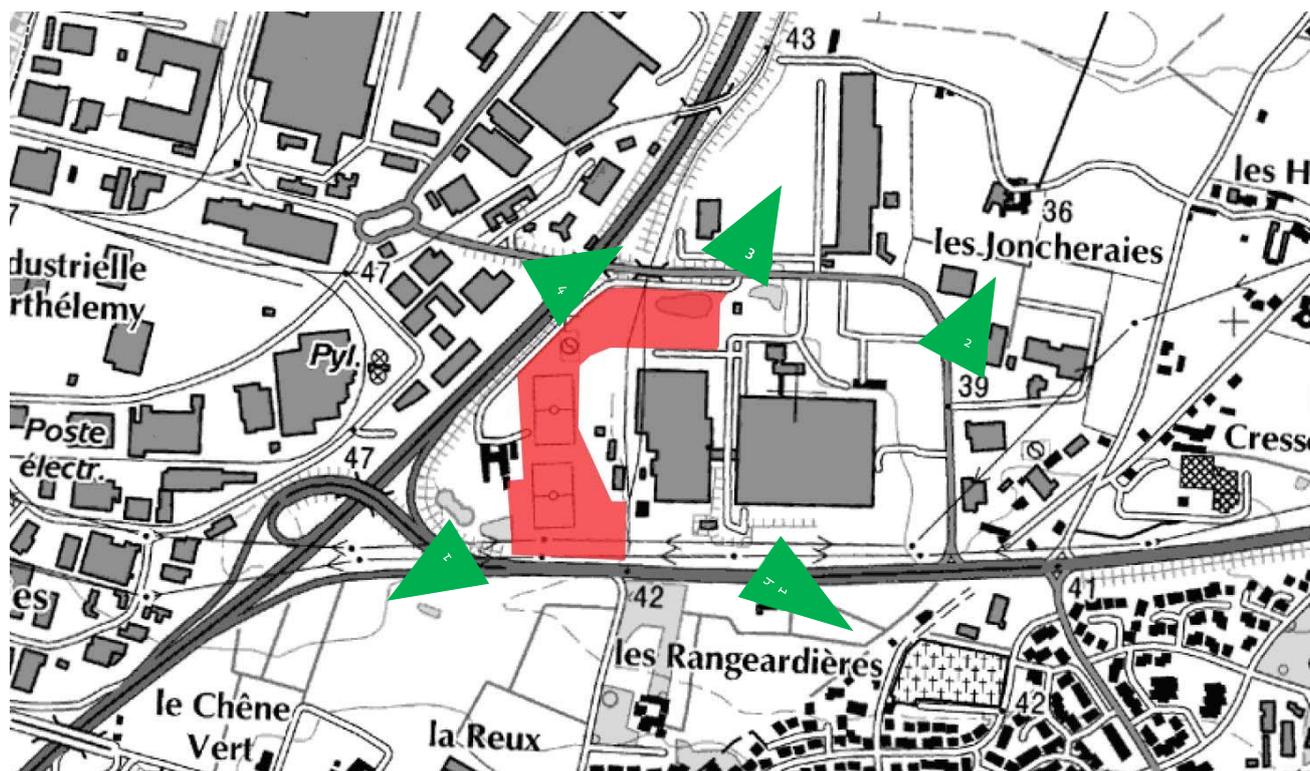


Illustration n°5. Localisation des prises de vue - Annexe 3 du CERFA

2.3 Occupation du sol

Le site est actuellement inclus à la zone industrielle de Saint Barthélémy. Cette emprise correspond essentiellement aux espaces libres du site Chassis Brakes. D'anciens terrains de sport, des plantations d'arbres et une prairie entretenue par fauche occupent l'espace.

Au PLUi Loire Angers Métropole, le site est classé en zone UYd, zone destinée aux activités économiques à caractère industrielles et artisanales préférentiellement.

2.4 Périphérie

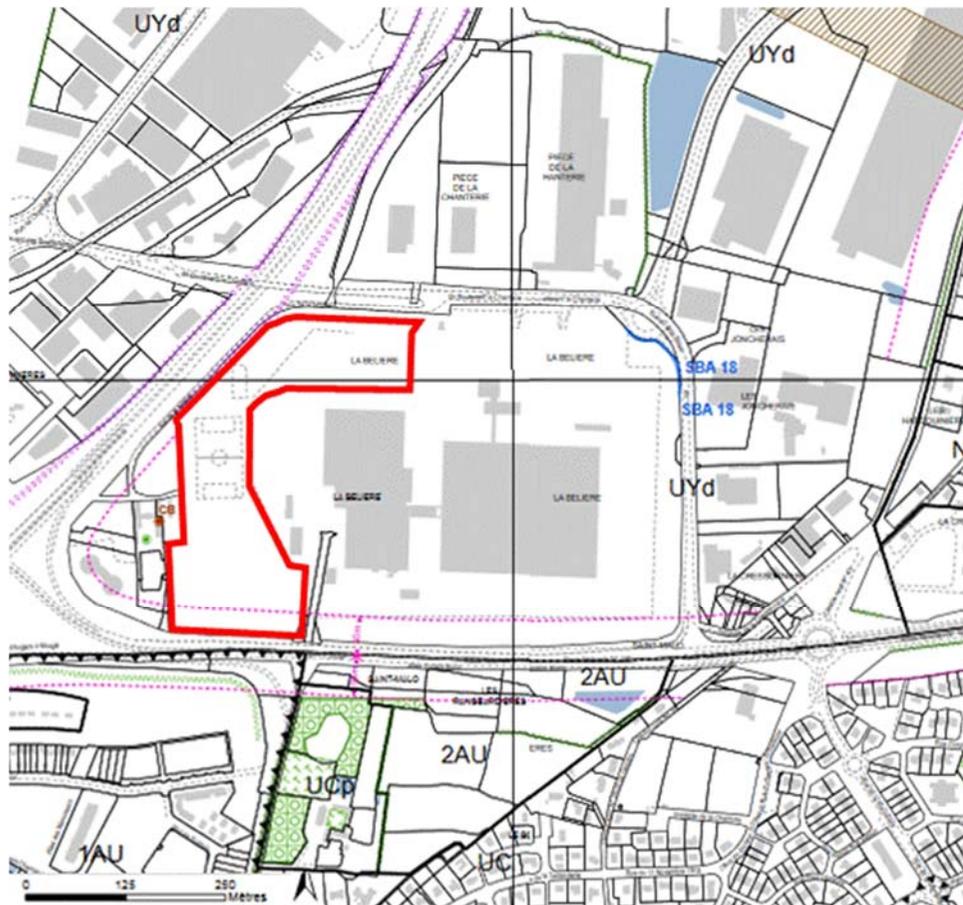
Le contexte de l'opération est celui d'une zone industrielle de périphérie urbaine, avec présence autoroutière. Les franges du projet sont constituées :

- De l'autoroute A87N en limite ouest et nord de l'opération,
- De la RD 347 en limite sud de l'opération, l'échangeur des 2 voies étant situé à l'ouest,
- De l'Institut médico-éducatif « Les Bélières »
- De l'usine Chassis Brakes International sur les autres limites.

Les marges de recul paysagères le long des voies à grande circulation réduisent les vues sur les bâtiments industriels.



Illustration n°6. Occupation du sol sur site au 1/4000 - Annexe 5 du CERFA



- Site d'étude
- Limite communale
- Limite de zonage
- Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur à plan masse
- Périmètre d'attente de projet global (seuil 0 m2)
- Emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Recul ou retrait graphique
- Recul le long des principales voies de circulation
- Implantation obligatoire
- Application de règles de recul en milieu aggloméré
- Application de l'article L111-6 du CU
- Secteur de dérogation à l'application du L111-6 du CU
- Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques
- Zone potentiellement dangereuse
- Secteur soumis au risque d'effondrement
- Secteur soumis au risque d'effondrement (Qualification d'un Aléa fort)
- Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement
- Zone non aedificandi

- Hydrographie
- Trame Verte et Bleue
- Zone humide avérée
- Changement de destination

- Patrimoine bâti
- Edifice patrimonial
 - Elément patrimonial
 - Ensemble patrimonial

- Composantes végétales
- Arbre remarquable
 - Haie, ripisylve et alignement d'arbres
 - Espace boisé classé
 - Axe structurant paysager
 - Espace paysager à préserver
 - Jardin patrimonial
 - Présence arborée reconnue
 - Coeurs d'îlot

Illustration n°7. Plan local d'urbanisme intercommunal Loire Angers Métropole

3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE PROXIMITÉ

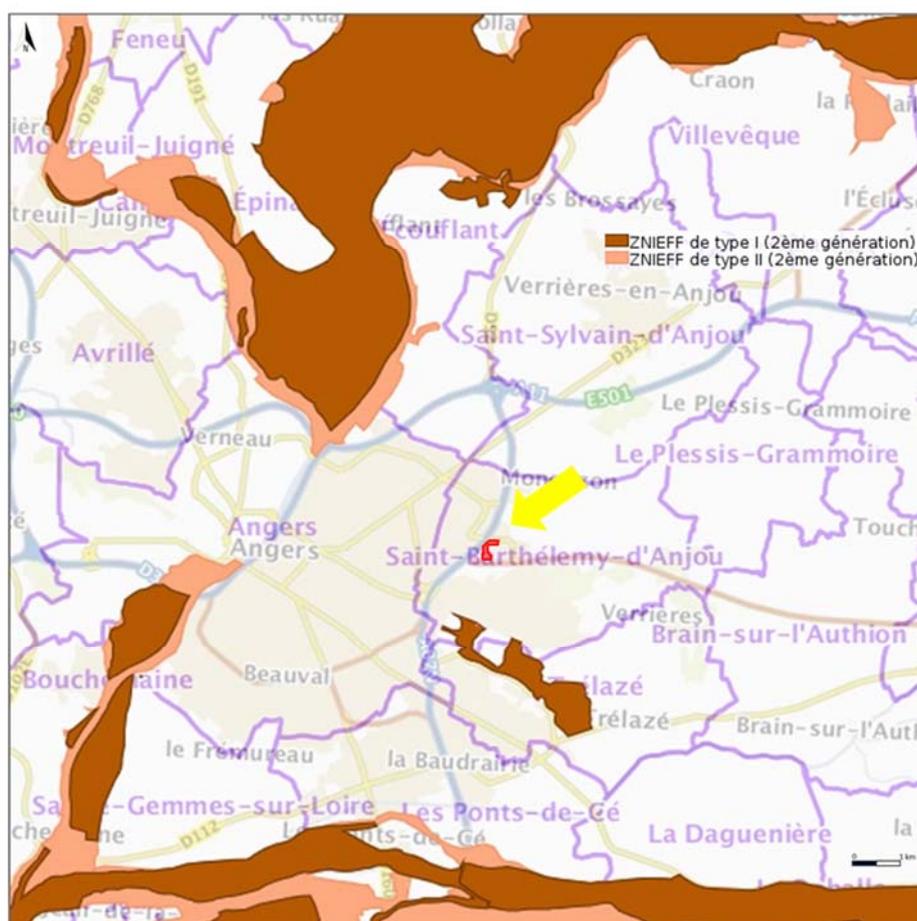
3.1 Espaces naturels

3.1.1 Les ZNIEFFS

La zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique répertoriée la plus proche est celle des ardoisières de Trélazé. Elle est située à 1,3 km du projet.

Illustration n°8. ZNIEFF

Inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF) en Pays de la Loire



Source : Sources : DREAL Pays de la Loire, INPN, IGN BD CARTO®, IGN BD ORTHO®, juillet 2018.

Lien : https://carto.sigloire.fr/1/r_znieff_r52.map

3.1.2 Les sites Natura 2000

La région d'Angers est riche en sites Natura 2000 :

Le site FR5210115 BASSES VALLEES ANGEVINES ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE :

Vaste complexe de zones humides regroupant les basses vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, ainsi que les prairies de La Baumette, à l'aval d'Angers. L'ensemble présente de grandes surfaces de prairies mésophiles. Complémentarités écologiques avec la Loire. Intérêt de cet espace au plan paysager aux portes de l'agglomération angevine.

Les Basses Vallées angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il représente le plus important site de nidification du Râle des genêts dans la région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial.

Les prairies inondables sont encore bien conservées et présentent une diversité remarquable d'associations végétales en fonction du degré d'hygrométrie des sols. L'appropriation locale des politiques agri-environnementales a permis de limiter la déprise agricole et de résister à la pression de la populiculture. Le site renferme également une intéressante diversité de groupements aquatiques et palustres.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10%
Forêts caducifoliées	

FR5212003 VALLEE DE LA LOIRE DES PONTS DE CE A MONTSOREAU : zone de protection spéciale

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Le site est également très important pour les habitats et espèces de directive Habitats et fait aussi à ce titre du réseau Natura 2000.

Vallée alluviale d'un grand fleuve, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	45%
Forêts caducifoliées	20%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%

FR5212002 VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS DE CE ET ZONES ADJACENTES

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : vasières, grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Le site est également très important pour les habitats et espèces de directive Habitats et fait aussi à ce titre du réseau Natura 2000.

Vallée alluviale d'un grand fleuve dans sa partie fluvio-maritime et fluviale navigable, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	30%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20%
Autres terres arables	15%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%
Forêts caducifoliées	10%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2%
Pelouses sèches, Steppes	1%

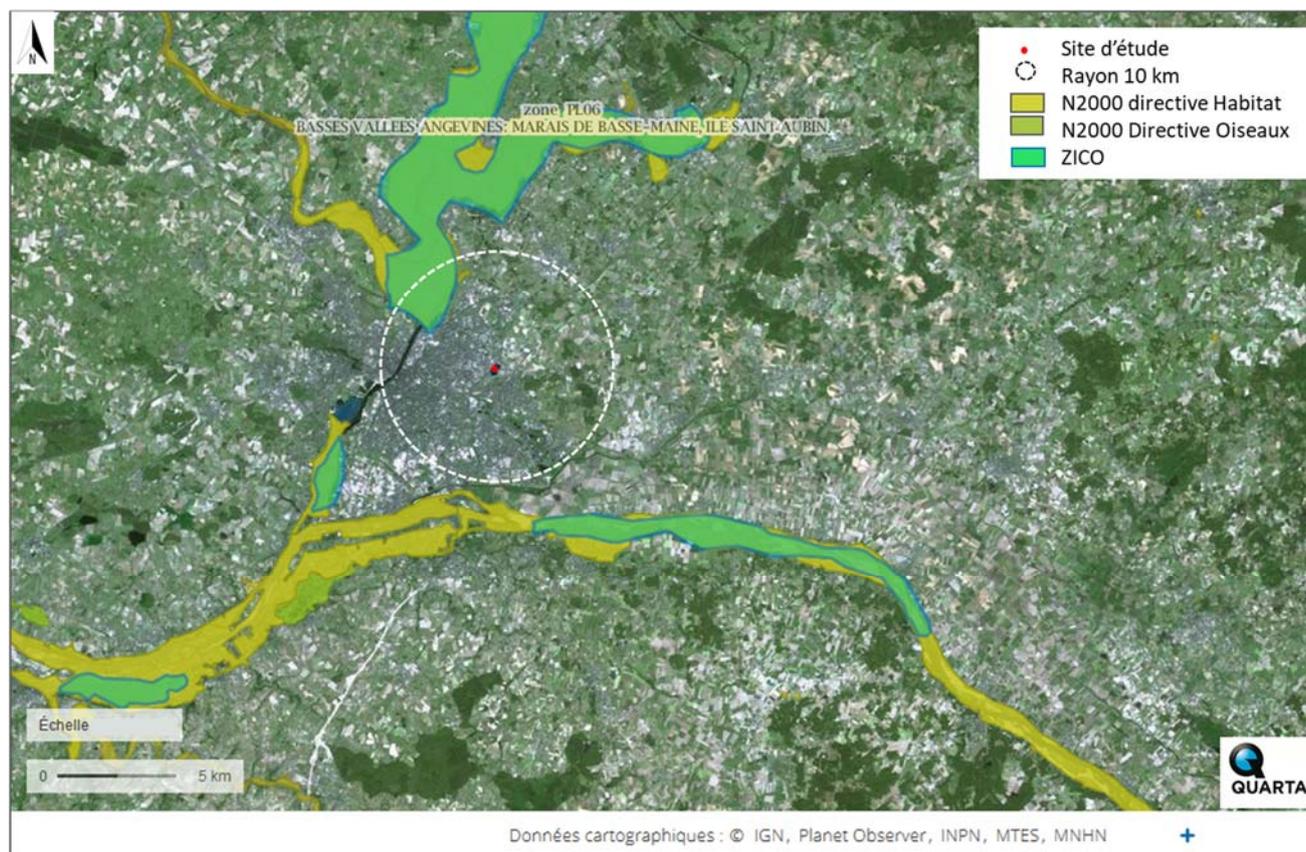


Illustration n°9. Sites NATURA 2000 - Annexe 6 du CERFA

3.1.3 Les sites naturels remarquables

Aucun site naturel remarquable ne se situe dans l'emprise du projet. Les sites remarquables les plus proches correspondent à :

- Zone humide d'importance internationale, convention RAMSAR « Basses Vallées Angevines, marais de Basse Maine et de Saint-Aubin »
- Arrêté de protection de biotope : grèves de la Loire de la Daguènière au Thoureil
- Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes. La zone tampon s'étend sur la commune de Trélazé. Elle ne concerne pas la commune de Saint-Barthélémy d'Anjou.

- Site inscrit :
 - Château et parc des Ranjardières, commune de Saint-Barthélémy d'Anjou. Ce château est situé à proximité immédiate du site d'étude, de l'autre côté de la RD 347.
 - Château et parc de la Romanerie, commune de Saint-Barthélémy d'Anjou
 - Ancien quartier des Halles, commune d'Angers
 - Quartier de la cité, commune d'Angers
 - Place de la laiterie et quartier de la Doutre, commune d'Angers
- Sites classés :

Le site classé le plus proche est à 3 km : Ardoisières de l'Union et du Petit Pré sur la commune de Trélazé
A noter également à 5,6 km : Etang Saint Nicolas et ses rives sur les communes d'Angers et Avrillé.

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine s'étend sur la commune voisine de Saint Barthélémy d'Anjou : Brain sur l'Authion.

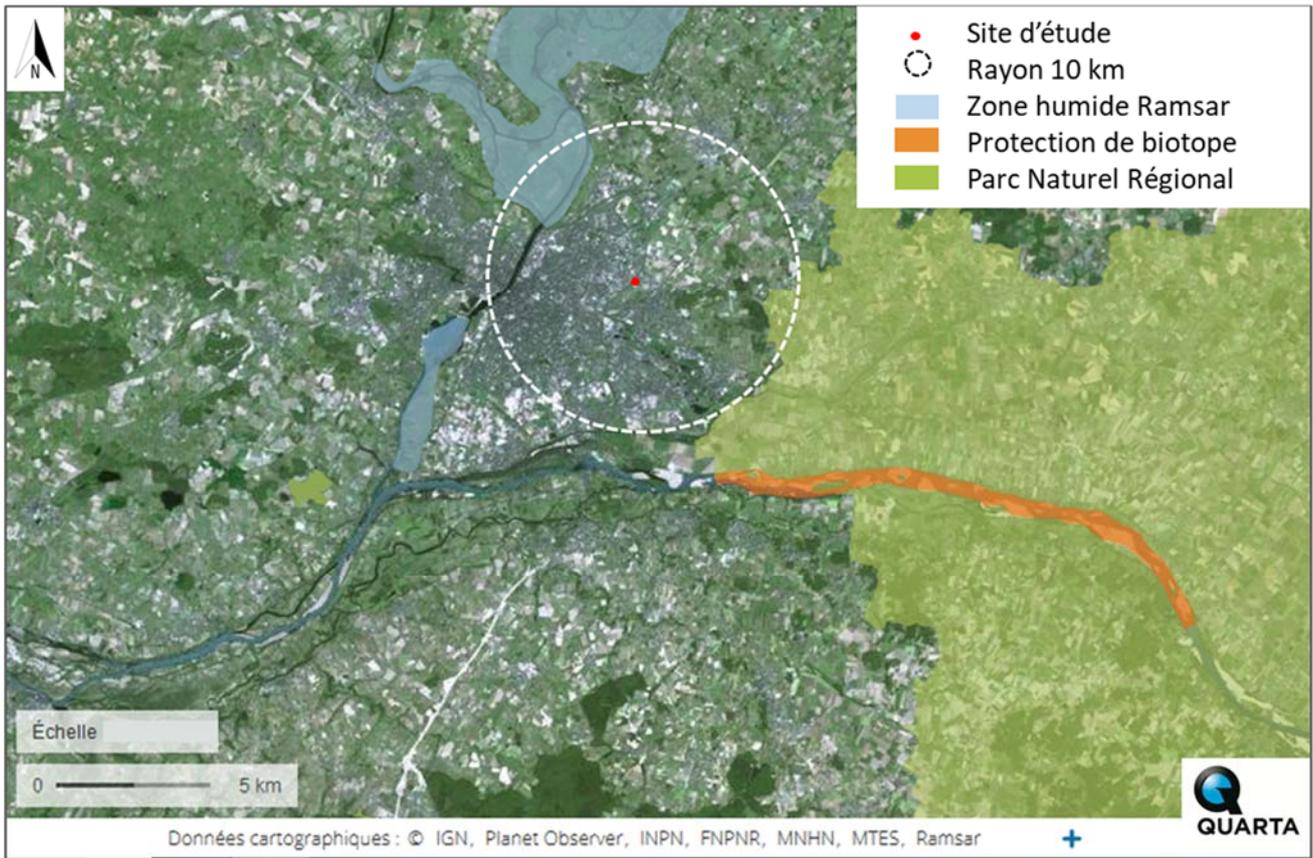


Illustration n°10. Protection d'espaces naturels

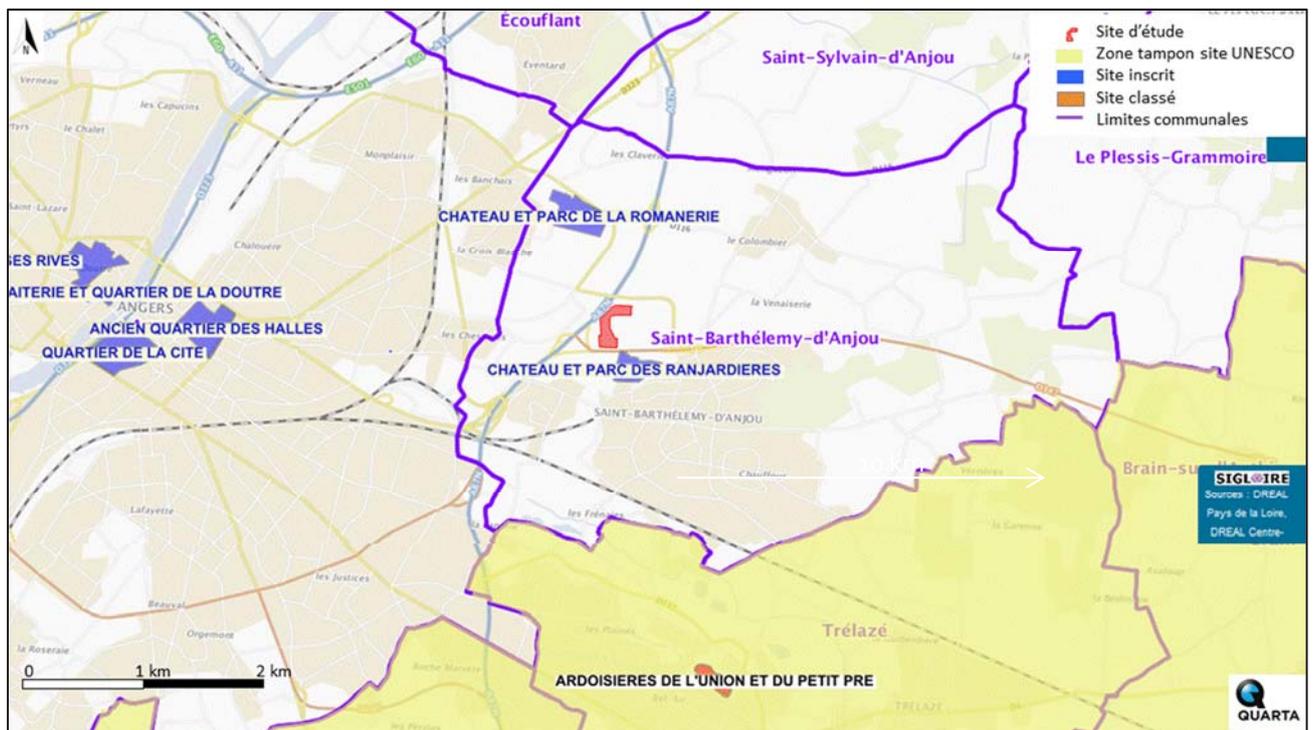


Illustration n°11. Sites inscrits et classés

3.1.4 Biodiversité

Le périmètre est occupé principalement par une parcelle enherbée, faisant l'objet de fauches d'entretien. Des bosquets et arbres épars sont également présents. Cette parcelle, bordées de voies à grande circulation et de sites industriels n'est pas connectée avec des espaces d'intérêt écologique. Les réservoirs biologiques sont absents du périmètre d'étude.

3.2 Hydrologie

3.2.1 Hydrologie du site

Dans l'emprise du périmètre, le ressuyage des parcelles est assuré essentiellement par ruissellement et infiltration dans le sol en place. Un fossé draine une partie du site.

Un réseau d'assainissement des eaux pluviales est présent sur la parcelle de l'usine voisine.

Le zonage d'assainissement pluvial du PLUi indique que les réseaux, sur le bassin versant, sont bien dimensionnés.

3.2.2 Les zones humides

L'inventaire cartographique des milieux potentiellement humides, effectué à l'échelle 1/100 000, a identifié la zone d'études en zone à probabilité assez forte (source sig.reseau-zones-humide.org – UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST 2014). Toutefois, aucune zone humide potentielle n'a été identifiée sur le site par l'inventaire de pré-localisation des zones humides réalisé par les services de l'Etat (source Cartosigloire.fr - DREAL Pays de la Loire 2017) .

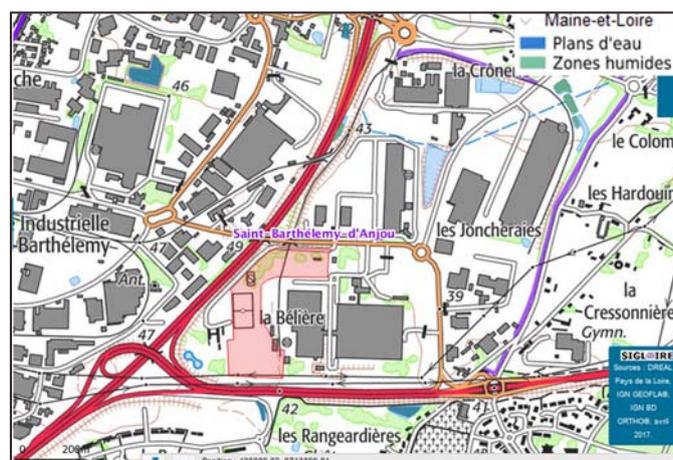
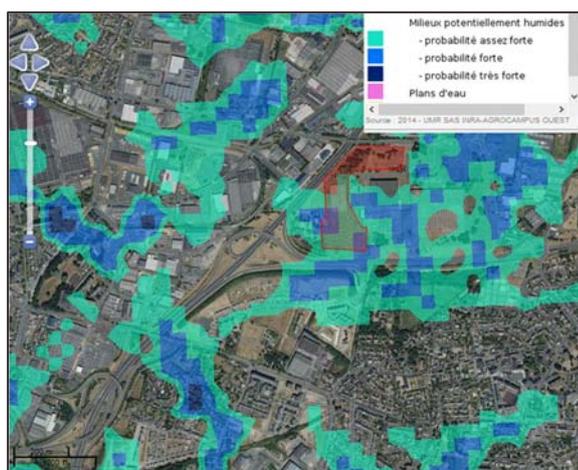


Illustration n°12. Zones humides potentielles. Source : Agrocampus Ouest et Dreal

Le PLUi d'Angers Loire Métropole n'identifie pas de zone humide dans ce secteur (cf Illustration n°7).

3.2.1 Eau potable

La prise d'eau la plus proche en aval se situe à 7 km. Il s'agit du captage des Ponts de Cé.

3.3 Monuments historiques

Plusieurs monuments historiques sont présents sur la commune de Saint Barthélémy d'Anjou. Le projet se situe en dehors de leurs périmètres de protection respectifs.



Illustration n°23. Monuments historiques, Source : atlas.patrimoines.culture.fr

3.4 Risques naturels et technologiques

3.4.1 Inondation et Remontée de nappes

La commune de Saint Barthélémy d'Anjou n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation, contrairement aux communes voisines.

Le site est situé en dehors des zones de débordement de nappe.

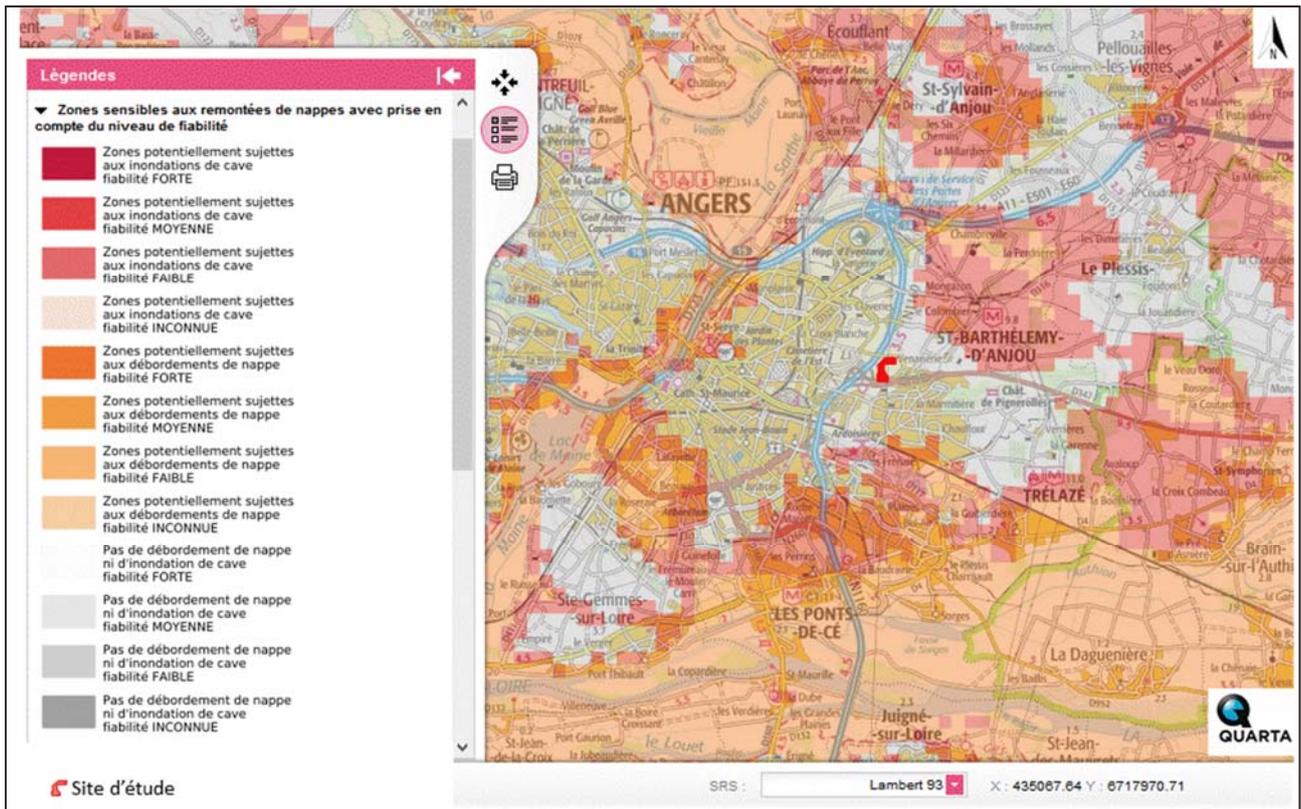


Illustration n°14. Remontée de nappes

3.4.2 Mouvements de terrain

- **Sismicité**

La commune est considérée comme à sismicité faible (2).

- **Carrières / Mines/ cavités**

Le site du projet est dans le périmètre de la concession minière de la Sté nouvelle des Mines de Fer du Pavillon d'Angers. Cette activité a cessé. Aucun danger lié à l'activité minière n'est recensé au niveau du site d'étude (Source sigloire/mines et après mine).



▪ Retraits gonflements des argiles

Le site n'est à priori pas concerné par ce type de risque (source Géorisque).

3.4.3 Nuisances sonores

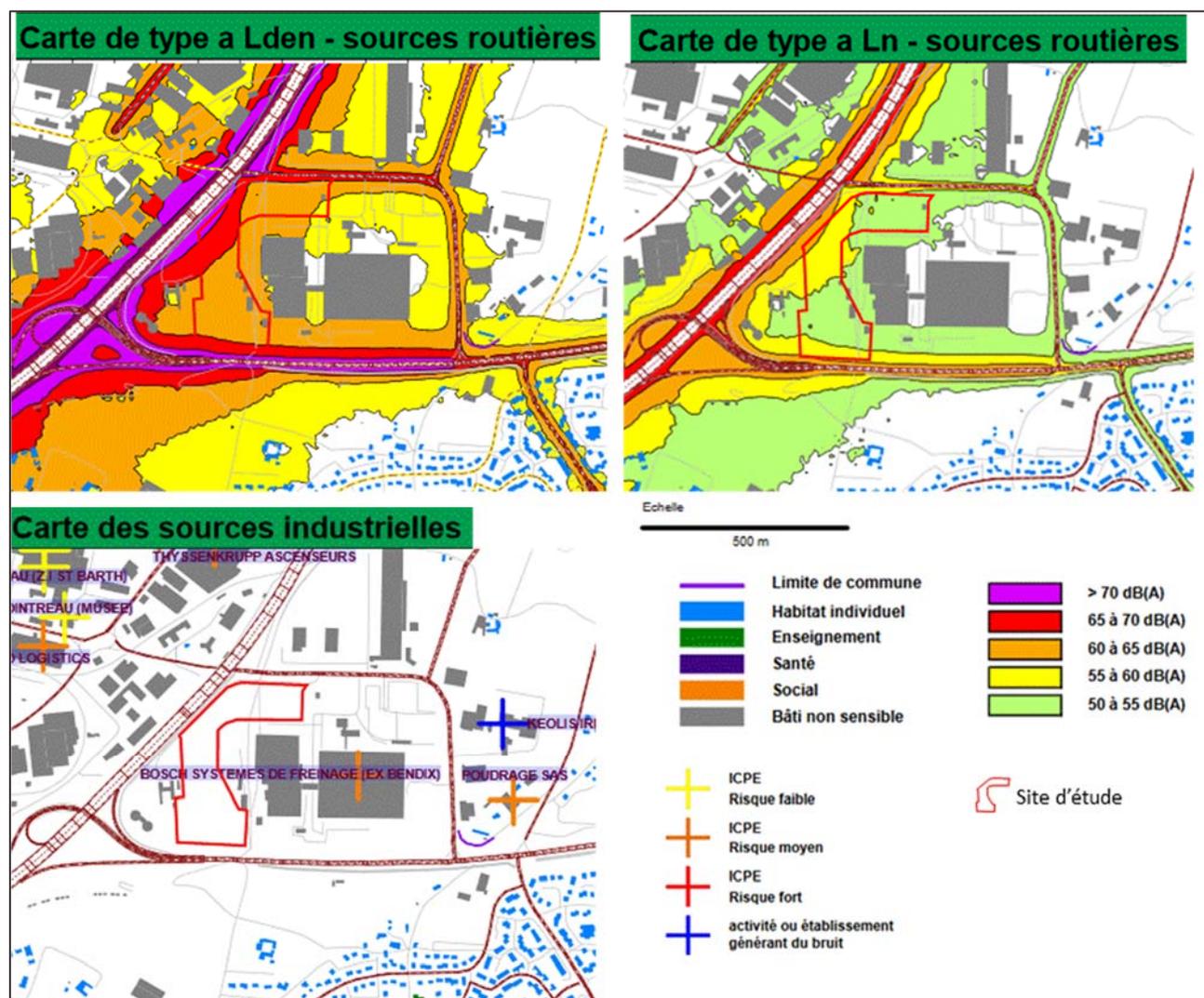
Angers Loire Métropole, en tant qu'autorité compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, a réalisé et publié des cartes de bruit.

Les cartes de « type a » présentent des zones colorées par plages de 5 dB(A) permettant de visualiser la propagation du bruit. Les zones blanches y témoignent de zones calmes ou peu bruyantes, alors que les zones rouges et violettes sont les plus exposées au bruit.

Les cartes ci-dessous présentent le secteur d'étude. Le site est exposé à des niveaux de bruit routier relativement élevés.

Lden = niveaux sonores en journée

Ln = niveaux sonores la nuit



3.4.4 Risques industriels et technologiques

L'entreprise la plus proche du site d'étude :

BOSCHD, AVT ALLIED SIGNAL SYSTEME DE FREINAGE, AVT BA BENDIX LOOKED (SA): industrie automobile/traitement des métaux, Dépôts de liquides inflammables. Cette entreprise en activité fabrique des freins automobiles.

De l'autre côté de l'autoroute A87N, à 100 mètres ou moins :

PINAULT EQUIPEMENT CENTRE OUEST (SA) : Dépôts de liquides inflammables, garage

SERVI COULEURS : Dépôts de liquides inflammables, stockage et distribution de peintures, enduits divers

LANGLOIS Jean (SA), Dépôts de liquides inflammables, dépôt de produits pharmaceutiques.

De l'autre côté du boulevard de la Chanterie, à 100 mètres :

TNT CHRONO SERVICE, AVT TRANSPORTS TRANSVENDEENS (STE): Dépôts de liquides inflammables et établissement de transport

Ces établissements sont toujours en activité.

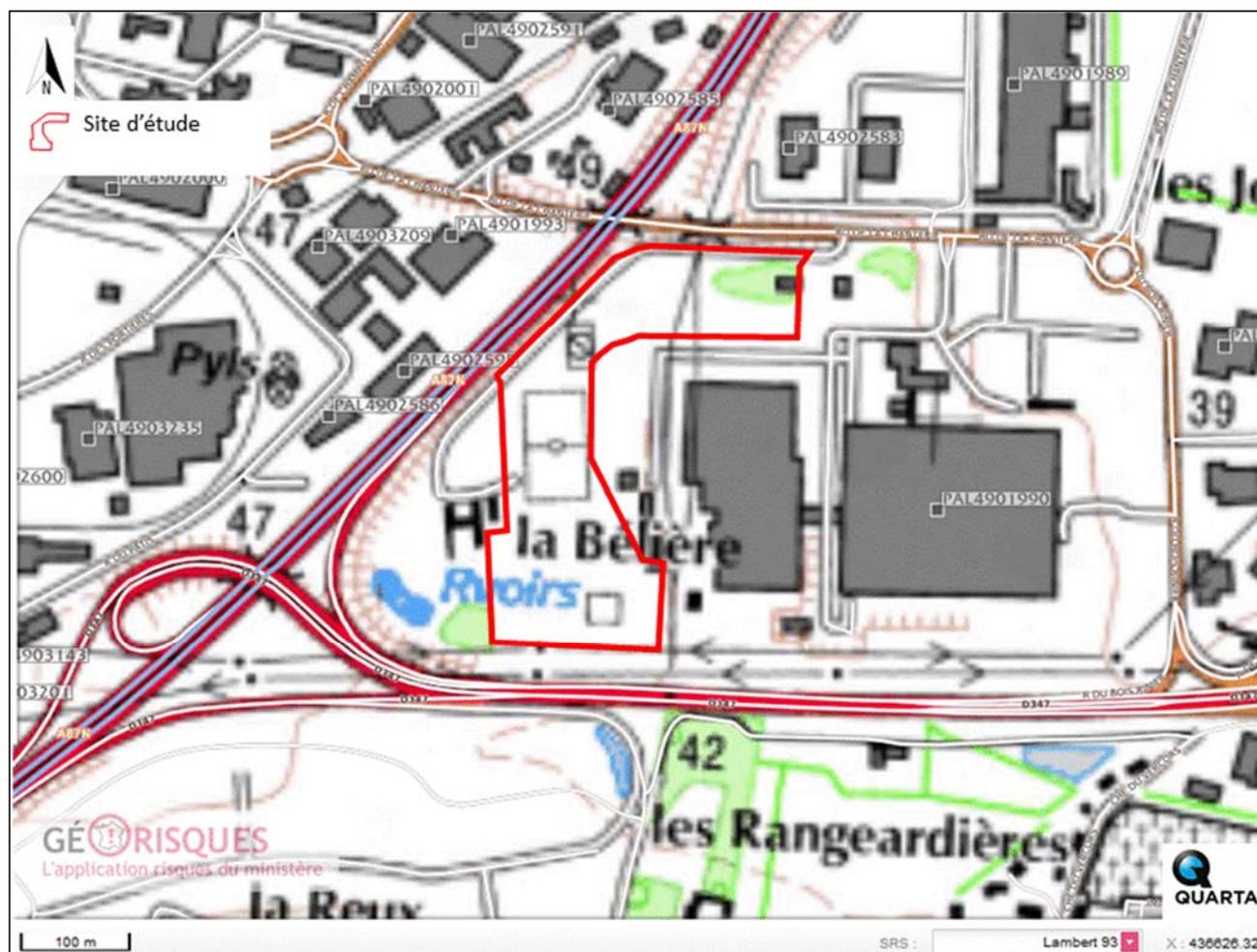
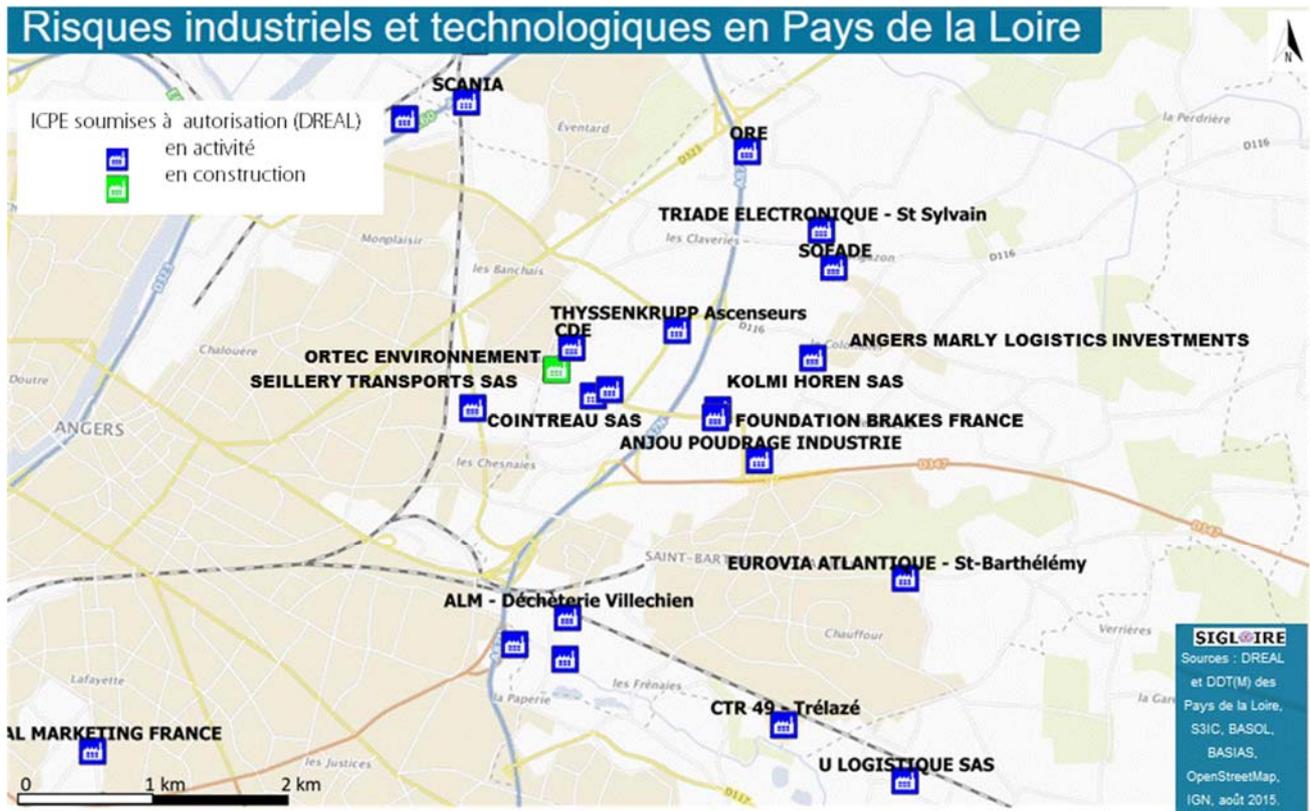


Illustration n°17. Sites industriels exploités et anciens

Une partie de ces installations est soumise à autorisation ou enregistrement au titre des installations classées. Dans un périmètre de 2 km, ces installations sont toutes industrielles. La plus proche est l'usine BRAKES FRANCE, industrie automobile.



La ville de Saint Barthélémy d'Anjou est par ailleurs concernée par le risque de transports de matières dangereuses :

- Présence d'une autoroute
- Présences d'installations utilisant des matières dangereuses
- Présence de voie ferrée.

Une canalisation de gaz alimente l'industrie « BOSCH » (devenue Chassis Brakes international). Une servitude d'utilité publique est indiquée sur le sud du terrain

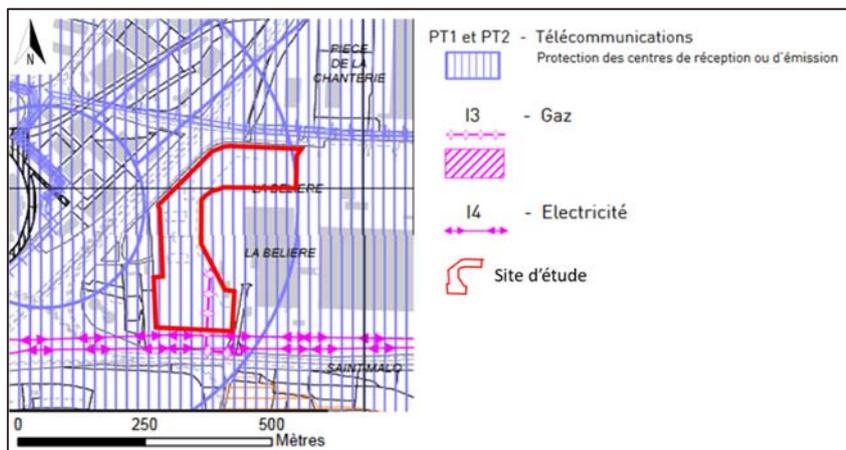


Illustration n°18. Extrait du plan des servitudes

A noter, la présence d'un faisceau de lignes électriques à haute tension à l'aplomb de la partie sud du terrain (9 lignes).

3.4.5 Sites pollués

Le site n'est pas identifié sur la base de données Basol.

3.5 Evaluation des enjeux environnementaux du projet

Le site, situé dans une zone d'activités industrielles et un carrefour routier se trouve éloigné de la plupart des sites naturels remarquables du territoire ou en rupture avec ces derniers.

Ce projet s'insère sur une parcelle correspondant à un espace non bâti, qui ne présente pas d'intérêt sur le plan environnemental.

Tous ces éléments sont favorables à un projet de développement urbain d'activités sur le site, à savoir :

- Espace coïncé entre des activités industrielles et des voies à grande circulation,
- Pas d'enjeux environnementaux,
- Hors zonage réglementaire de protection quelconque,
- Présence de tous les réseaux en périphérie.

Le seul point de vigilance est la proximité d'un institut médico-éducatif.

4 LE PROJET

4.1 Alternatives géographiques

La société Kertruck installée actuellement à Saint-Barthélemy d'Anjou a recherché un terrain situé à proximité pour améliorer l'accueil de ses clients sans leur imposer un accroissement de trajet.

Le terrain retenu était le seul disponible à la vente dans le secteur de recherches.

4.2 Justification du projet

Cet espace, classé en zone UYd au PLUI d'Angers Loire Métropole a une vocation industrielle. Peu accessible, il ne constitue pas un espace vert de respiration pour les habitants de Saint Barthélémy. Non utilisé par son propriétaire, la société Chassis Brakes, celle-ci l'a mis en vente.

Le projet permet de développer des activités économiques dans un secteur dont c'est la vocation, sans consommation d'espaces agricoles ou forestiers.

4.3 Le programme

Le projet découpe le site en 5 parcelles et permet la création de 5 établissements appartenant au domaine des transports principalement. 3 parcelles sont déjà réservées. Le projet est plus avancé sur la parcelle destinée à accueillir les activités de Kertrucks. Un bâtiment de 2354 m² d'emprise au sol sera construit. Des espaces de stationnement seront aménagés pour 54 poids lourds, 10 véhicules utilitaires et 32 véhicules légers.

Cf plan d'aménagement en fin de document

4.4 Voirie et espaces verts

Ces parcelles seront desservies par une voie nouvelle raccordée sur la rue de la Bélière, à proximité de son intersection avec le Boulevard de la Chanterie. Les espaces verts conservés seront à l'intérieur des parcelles.

4.5 Le raccordement aux réseaux

4.5.1 Eau potable

Le projet sera raccordé au réseau d'adduction en eau potable présent en périphérie.

4.5.2 Eaux usées

Le bâtiment sera raccordé à la station de traitement des eaux usées de « La Baumette », à Angers. La capacité nominale de cette station est de 285 000 EH. Actuellement cet équipement assure le traitement de 238 500 EH.

S'agissant d'activités liées aux transports, le projet ne devrait pas impacter de façon conséquente le volume d'eaux usées domestiques produits (une centaine d'EH environ).

Les équipements en place sont compatibles avec le projet porté par la société Kertrucks.

4.5.3 Eaux pluviales

Le projet se situe sur un bassin versant dont le réseau pluvial est bien dimensionné (Source PLUi zonage pluvial)

Un dossier d'incidence au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article 214-1 du Code de l'Environnement sera établi afin de définir les modes de gestion et de rejet des eaux pluviales.

4.6 Impact du projet Environnement

4.6.1 Impacts sur les déplacements

Le projet étant destiné à accueillir des entreprises du secteur des transports, le projet générera un trafic Poids Lourds sur ce secteur. Le boulevard de La Chanterie est le premier concerné. Concernant l'activité de Kertrucks, il s'agira d'un déplacement de l'activité puisque l'entreprise est actuellement implantée sur la commune.

4.6.2 Impact sur la qualité de l'air

Le projet de développement urbain induira un accroissement local de rejet de gaz à effet de serre via :

- Augmentation du trafic routier,
- Chauffage des locaux.

Toutefois, sa situation au sein d'une zone industrielle et sa proximité avec les axes routiers majeur limite les déplacements par rapport à une implantation excentrée. L'augmentation de la circulation imputable au projet sera localisée aux voies internes à la zone d'activité.

Le site est desservi par la ligne 6 du réseau de transport en commune « IRIGO », arrêt Bois Rinier ».

4.6.3 Impact sur la ressource et la qualité de l'eau

L'aménagement n'engendre pas de prélèvements d'eau. Les activités qui s'implanteront pourront éventuellement utiliser de l'eau. Le site de Kertrucks disposera d'une station de lavage de camions interne, non ouverte au public. Cette station sera utilisée en moyenne 1 heure par jour, et n'engendrera pas une consommation d'eau importante (environ 800l/j).

Le projet s'implante sur le bassin versant du ruisseau de l'Epervière, qui rejoint la Sarthe au niveau de l'île Saint-Aubin.

L'aménagement du site va engendrer l'imperméabilisation du sol. Cette imperméabilisation va engendrer une modification du fonctionnement hydrologique de la zone.

En effet, la modification de la structure du sol va entraîner une augmentation de la part d'eau ruisselante ainsi qu'une augmentation du débit dans le réseau de collecte des eaux et un apport de pollution liée au lessivage des sols.

Par ailleurs, le périmètre d'étude sera raccordé au système d'assainissement collectif des eaux usées communal ce qui permettra de réduire le risque de pollution diffuse et de surveiller la qualité des rejets.

- ⇒ Les mesures d'accompagnement seront définies lors de l'établissement du dossier de déclaration « Loi sur l'eau ». L'infiltration sera privilégiée si elle est possible.

4.6.4 Impact sur la biodiversité et les continuités écologiques

Le projet va entraîner la destruction d'un espace de prairie fauchée et des arbres qui y sont implantés. Le projet va entraîner la disparition de cet espace de biodiversité ordinaire

Ce secteur ne présente aucun enjeu majeur en termes de conservation du patrimoine naturel et des corridors écologiques du fait de sa localisation et de son occupation.

- ⇒ **Le site ne se situe pas sur un corridor écologique et ne constitue pas un réservoir biologique. Son urbanisation n'aura donc aucun impact sur le fonctionnement des écosystèmes à petite échelle.**

4.6.5 Impact sur les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 « Basses Vallées Angevines et Prairies de La Baumette » se situe à un peu plus de 3 km au Nord de la zone d'étude.

Rappel : Les objectifs de conservation de ce site Natura 2000 concernent principalement la préservation des prairies semi-naturelles humides, le maintien des boisements naturels et la ripisylve, le maintien de la dynamique naturelle fluviale.

A ce stade, plusieurs remarques peuvent être formulées :

- Le projet se situe à 3,3km du site Natura 2000,
- Le projet proposé n'est pas sur un axe circulatoire directement connecté au site Natura 2000,
- Le site d'étude ne constitue pas un habitat potentiel pour les espèces identifiées dans le cadre de la désignation du site Natura 2000,
- Le site d'étude ne représente aucun enjeu pour la conservation des habitats Natura 2000 identifiés.

- ⇒ **Le projet n'est pas de nature à s'opposer à l'atteinte des objectifs définis par l'opérateur des sites Natura 2000 les plus proches.**

4.6.6 Les nuisances sonores

Durant les travaux, des nuisances sonores temporaires peuvent apparaître du fait de la rotation des différents engins de chantier.

En période d'exploitation, la réalisation du projet va entraîner un accroissement du trafic poids lourd localisé sur le site et ses alentours. Ce trafic reste modeste au regard de celui circulant sur les voies environnantes.

L'institut médico-éducatif des Bélières est situé entre le site du projet et l'autoroute.

La proximité d'axes routiers important crée un fond sonore qui limitera l'incidence du trafic sur le site et l'émergence de bruits d'activités. Cet accroissement de trafic sera ainsi beaucoup moins nuisant sur ce site par rapport à un site moins exposés aux bruits routiers.

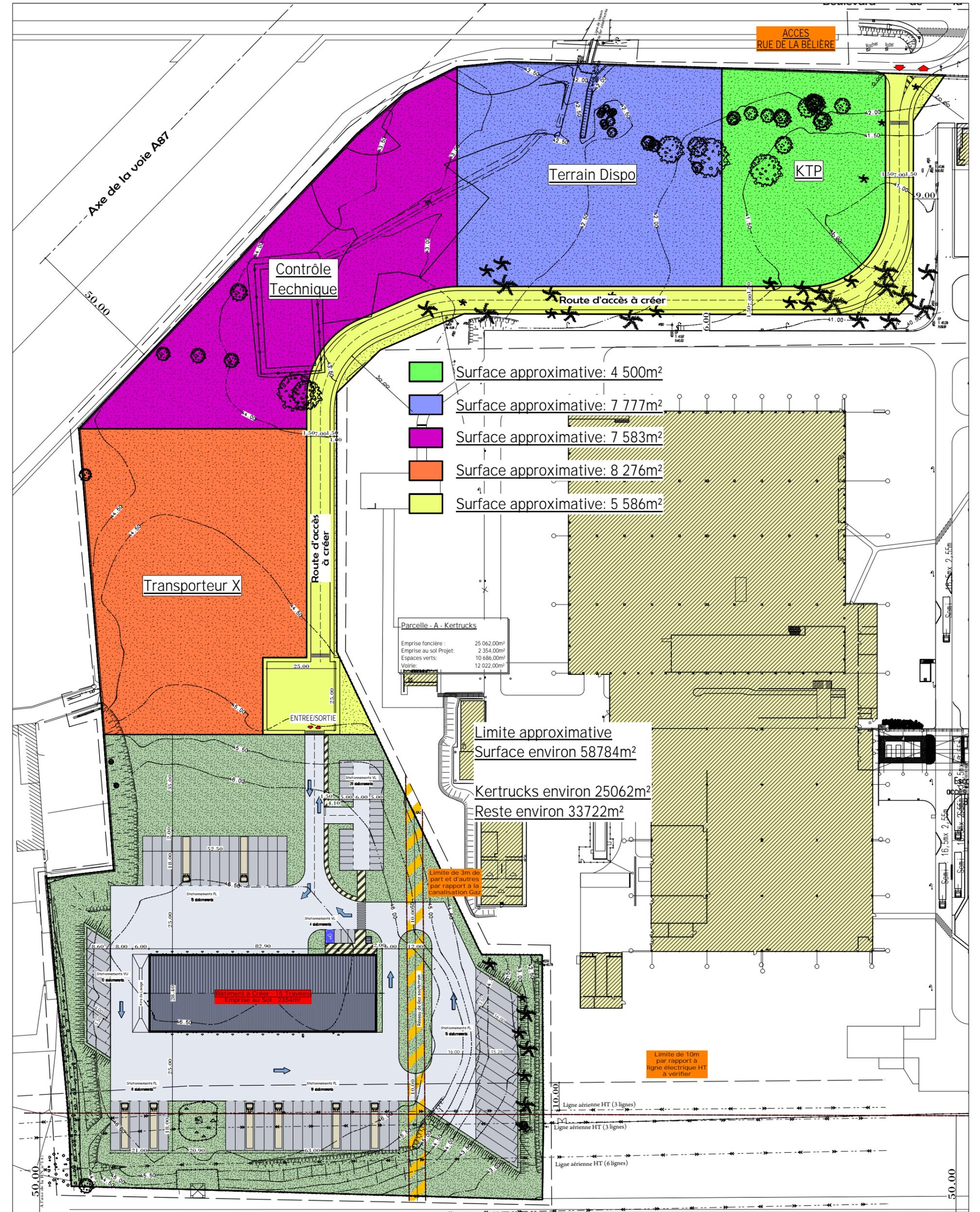
4.7 Impact du projet sur le paysage

Le projet s'insérera dans le contexte industriel voisin (usine Chassis Brakes). Il sera visible essentiellement depuis la RD 347 et depuis le boulevard de la Chanterie, et surtout depuis la rue de La Bélière qui le longe.

4.8 Impact du projet sur l'agriculture

La parcelle étant intégrée à un site industriel depuis longtemps, il n'y aura aucun impact sur l'agriculture.

Plan du projet (Pièce 8.1 annexe 4)



Faisa 5 - Plan masse

Axe de la voie A87



146, route de Lorient - 35000 RENNES
 Tél : 02.99.33.84.44 - Fax : 02.99.59.44.43
 nicot-archi.com



Kertrucks
 ZI La Motte
 35 131 Chartres de Bretagne

Construction d'un Bâtiment d'Activités
 Boulevard de la Chanterie
 49 124 Saint-Barthélémy d'Anjou

Echelle: 1/1250 ème
 Le 04 Août 2018